

Faire progresser les droits humains et de santé sexuelle et reproductive des professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH

***UNE NOTE DE POLITIQUE**



Programme des pairs éducateurs pour les professionnel(le)s du sexe en Thaïlande. Ici, un pair éducateur visite une maison de passe à Pattaya, en Thaïlande. 2009. Crédit photo : UNAIDS

*Faire progresser les droits humains et de santé sexuelle et reproductive des personnes vivant avec le VIH : un Guide d'orientation*¹ est un rapport détaillé et global qui décrit les principaux domaines de changements de politique et de pratique nécessaires pour faire progresser les droits humains et de santé sexuelle et reproductive des personnes vivant avec le VIH.

Afin d'étudier les questions qui touchent les populations spécifiques, des notes de politique spécifiques aux populations clés ont été élaborées en vue de compléter le Guide d'orientation. Cinq populations clés affectées par le VIH ont été retenues : les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe, les consommateurs de drogues injectables, les prisonniers et les populations migrantes. La présente Note de politique porte sur les professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH et vise à offrir des conseils et un soutien aux personnes assurant le plaidoyer des droits humains et de santé sexuelle et reproductive (SRH) des professionnel(le)s du sexe aux niveaux national et international.

POURQUOI METTRE L'ACCENT SUR LES PROFESSIONNEL(LE)S DU SEXE VIVANT AVEC LE VIH

Bien que les professionnel(le)s du sexe soient souvent désignées comme une population clé, le commerce du sexe est en fait un travail et non une identité. C'est l'achat *et* la vente de rapports sexuels *peu sûrs* qui sont au coeur de l'épidémie du VIH. Bien que les professionnel(le)s du sexe soient essentiellement des femmes, il existe également un nombre important d'hommes et de transgenres qui font le commerce du sexe. Dans certains pays, le commerce du sexe et la consommation de drogues sont liés et dans la plupart des pays où certains aspects du commerce du sexe sont criminalisés, de nombreux professionnel(le)s du sexe finissent en prison. Nombre de professionnel(le)s du sexe migrent également à la recherche de travail. Dans ce sens, le commerce du sexe peut être perçu comme un travail qui recoupe de nombreux problèmes des populations clés.

Alors que la plupart des professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH sont susceptibles de se situer au niveau le plus bas dans la plupart des cas comparativement aux autres populations clés, le commerce du sexe représente beaucoup plus « d'actes à risque » et a le potentiel d'impliquer un nombre beaucoup plus important de nouvelles infections.² Pour les professionnel(le)s du sexe, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive est essentiel non seulement pour leur propre bien-être, mais aussi en termes d'efficacité du programme de prévention du VIH dans l'ensemble.

Il existe de nombreux services de VIH et d'IST innovants et efficaces pour les professionnel(le)s du sexe, mais parce que le but premier de la plupart de ces services est d'empêcher les clients des professionnel(le)s du sexe de contracter le VIH par les professionnel(le)s du sexe, ces services fournissent rarement une gamme complète de SSR et de traitement du VIH pour les professionnel(le)s du sexe.

Ne pas révéler leur travail est une stratégie souvent utilisée par les professionnel(le)s du sexe pour échapper

à la discrimination dans les milieux cliniques et ceci peut conduire à un diagnostic ou un traitement inapproprié. L'automédication peut être courante, le système de santé publique étant souvent le dernier recours. Pareillement, les professionnel(le)s du sexe séropositifs ressentent souvent le besoin de cacher leur statut sérologique de peur de récriminations.

Les professionnel(le)s du sexe sont confrontés à la criminalisation ou à d'autres contrôles juridiques qui affectent leur travail et leur vie. Des lois pénales directes réglementant le commerce du sexe existent dans de nombreux pays. Dans les pays où ces lois n'existent pas, il y a tout de même des régimes juridiques et sociaux forts qui servent à contrôler les professionnel(le)s du sexe. Le dépistage obligatoire du VIH et des IST est un moyen courant de contrôle des professionnel(le)s du sexe, qui les pousse souvent à fuir les services de santé de peur de perdre leurs revenus et de faire l'expérience de la violation de leurs droits humains. En fait, les professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH dans de nombreux pays ont identifié les services de VIH, mis en place en vue de contrôler le VIH dans le commerce du sexe, comme le lieu de la plus grave discrimination à leur égard.

COMMENT CETTE NOTE DE POLITIQUE A ÉTÉ ÉLABORÉE

Cette Note de politique a été produite par les Réseaux de projets sur le commerce du sexe (Networks of Sex Work Projects/NSWP) en partenariat avec GNP+ et est basée sur des consultations avec les professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH menées par le Réseau de professionnel(le)s du sexe d'Asie-Pacifique ainsi que sur des discussions individuelles avec des professionnel(le)s du sexe séropositifs dans d'autres régions.

BESOINS DE PLAIDOYER ET DE SERVICES LIÉS AU GENRE, DES PROFESSIONNEL(LE)S DU SEXE VIVANT AVEC LE VIH

Étant donné que les professionnel(le)s du sexe ont besoin d'avoir régulièrement accès aux services d'IST, la meilleure manière pour eux de recevoir les services de SSR serait d'intégrer ces services aux services de santé primaire et reproductive. Les professionnelles du sexe séropositives ont besoin d'avoir accès à des services de contraception, de santé maternelle non discriminatoires et à des services d'avortement sans risque.

Les professionnelles du sexe vivant avec le VIH qui tombent enceintes ont besoin de bénéficier d'une gamme complète d'options et ne devraient pas être contraintes de mettre un terme à leur grossesse. De nombreuses professionnelles du sexe signalent que toute grossesse contractée par elles est présumée être non désirée. Il a été signalé dans la plupart des pays une pression exercée sur les professionnelles du sexe séropositives en vue de mettre un terme à leur grossesse. De ce fait, l'on n'explique pas à la plupart des femmes enceintes séropositives la gamme complète des options dont elles peuvent disposer et si elles décident de mener la grossesse à son terme, elles reçoivent souvent des soins sous-optimaux.

Le traitement, notamment la PTME, doit être mis à la disposition des professionnelles du sexe séropositives enceintes et des plans appropriés de traitement et de soins doivent être mis en place tant pour la mère que pour l'enfant. Les professionnelles du sexe ont besoin de recevoir des informations précises et justes concernant l'allaitement maternel et d'autres options d'alimentation du nourrisson, en reconnaissant leur rôle en tant que mères exerçant une profession.

Les professionnels du sexe transgenres et de sexe masculin ne peuvent utiliser efficacement les services de SSR qui s'adressent principalement aux femmes et aux hommes hétérosexuels. Outre la discrimination, le problème principal est généralement le dépistage inapproprié des IST rectales. Le Réseau de projets sur le commerce du

sexe a affirmé que dans de nombreux endroits, l'intégration de services destinés aux hommes, aux femmes et aux transgenres séropositifs et séronégatifs pourrait atténuer la discrimination et valoriser les processus d'éducation, de développement communautaire et de renforcement par les pairs qui sous-tendent la santé améliorée pour les communautés marginalisées. Une formation adéquate du personnel en vue de faire les examens rectaux pour l'ensemble des personnes qui ont des relations anales passives, quel que soit le genre ou l'orientation sexuelle, est nécessaire. Le personnel a besoin d'être particulièrement conscient du risque accru du cancer du rectum chez les HSH et les transgenres séropositifs. Les professionnel(le)s du sexe qui offrent des services de sexe anal ont également besoin d'avoir accès à des services qui fournissent un diagnostic et un traitement appropriés pour les IST rectales et le dépistage pour les cancers du rectum.

Les professionnel(le)s du sexe transgenres ont également besoin d'un accès à des services spécialisés, notamment des ordonnances et un suivi adéquats des hormones, y compris toute interaction possible avec le traitement ARV ou des IST. Ils ont également besoin de services de VIH et de SSR susceptibles de répondre à leurs besoins de santé sexuelle suite à une chirurgie de réassignation sexuelle ou à une castration.

Les troubles d'érection sont signalés comme un problème courant chez les hommes séropositifs. Pour les professionnel(le)s du sexe séropositifs de sexe masculin et les professionnel(le)s du sexe transgenres séropositifs qui vendent des rapports sexuels avec pénétration, ceci peut conduire à une incapacité de travail et, donc, à une perte de revenus. Un grand nombre de professionnel(le)s du sexe de sexe masculin pratiquent l'automédication à l'aide de médicaments et de traitements disponibles contre les troubles de l'érection ou improvisent en utilisant des anneaux de pénis ou des anneaux en caoutchouc qui peuvent être préjudiciables. Les professionnel(le)s du sexe de sexe masculin qui travaillent dans des bars dansants et des spectacles de danse peuvent être amenés à garder une érection des heures durant. Des informations et un soutien devraient être mis à la disposition des professionnel(le)s du sexe de sexe masculin ou transgenres séropositifs utilisant ou ayant besoin de ces traitements.

Les agents de soins de santé fournissant des ARV aux professionnel(le)s du sexe ont besoin d'être particulièrement conscients de la possibilité de réapparition d'IST graves chez les professionnel(le)s du sexe et reconnaître cela comme le Syndrome inflammatoire de reconstitution immunitaire (c'est-à-dire lorsque des infections précédemment à l'état latent se déclarent au moment où le système immunitaire commence à se reconstituer après le démarrage des ARV) plutôt qu'un échec du traitement.

PROBLÈMES LIÉS À L'ÂGE, NOTAMMENT LES PROBLÈMES LIÉS AUX JEUNES

Dans la plupart des sociétés, le potentiel de gains des professionnel(le)s du sexe est plus élevé lorsqu'ils sont plus jeunes et leur capacité de gains diminue avec le temps. À mesure que les populations de personnes vivant avec le VIH recevant le traitement ARV vieillissent et que les symptômes de vieillissement prématuré s'accroîtront, des programmes spécifiques devront être élaborés pour s'attaquer aux besoins des professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH vieillissants.

Au lieu de fournir des services de sortie et de recyclage non ciblés ou obligatoires, les programmes de VIH devraient s'intéresser aux besoins de ceux dont les revenus diminuent et ceux qui sont incapables ou peu désireux de continuer à travailler à cause du VIH et des questions de santé associées. Les professionnel(le)s du sexe plus âgé(e)s vivant avec le VIH pourraient avoir besoin de programmes pour remplacer leurs revenus provenant du commerce du sexe. Cela n'implique pas nécessairement qu'ils doivent se retirer de l'industrie du sexe. Il existe de nombreuses tâches non liées au commerce du sexe au sein de l'industrie du sexe pour lesquelles ils pourraient être recyclés. Cela voudrait dire les garder en contact avec les amis et au sein des réseaux de soutien communautaire.

Dans le cadre de la fourniture de leurs services, les services de lutte contre le VIH et les services de SSR rencontrent des personnes n'ayant pas l'âge légal du

consentement, qui travaillent dans l'industrie du sexe. Les services ont besoin d'être préparés à répondre aux besoins de ce groupe en disposant de services et de plans de référence qui n'entraîneront pas davantage de discrimination ou de pénalisation à l'égard des jeunes. Les personnes séropositives de moins de 16 ans pourraient avoir besoin d'être référées à des services spécialisés. Les gens doivent être conscients que dans de nombreux endroits, la déclaration juridique du sexe des mineurs est considérée comme un abus et pourrait nécessiter une déclaration.

Les preuves anecdotiques concernant les agents de SSR suggèrent que les femmes et les hommes reconnus comme des professionnel(le)s du sexe pourraient être marginalisés même par le personnel bien-intentionné qui fait des suppositions sur les besoins de SSR des professionnel(le)s du sexe. Un exemple typique serait de supposer qu'une professionnelle du sexe enceinte ne connaît pas l'identité du père de son bébé ou que les professionnel(le)s du sexe ont besoin de contraception pour prévenir toute conception. Les professionnel(le)s du sexe séropositifs ont besoin d'avoir accès à des informations sur la planification familiale et à des contraceptifs de double prévention efficaces. Pour les personnes mineures rencontrées dans l'industrie du sexe, des références adéquates à des services non discriminatoires (notamment l'application de la loi) ont besoin d'être mis en place. La priorité serait de leur faire reprendre des études et ceci pourrait bien nécessiter le plaidoyer en vue de combattre la discrimination.

Les enfants des professionnel(le)s du sexe constituent un groupe de jeunes personnes ayant des besoins spéciaux. Les enfants des professionnel(le)s du sexe séropositifs, qu'ils soient séropositifs ou séronégatifs, font souvent face à une stigmatisation et une discrimination particulières dans les services publics, notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux papiers d'identité. Les enfants des professionnel(le)s du sexe peuvent se trouver mêlés à des opérations de « sauvetage » et des descentes punitives dans les maisons de prostitution.

BESOINS SPÉCIFIQUES DES PROFESSIONNEL(LE)S DU SEXE EN TANT QUE GROUPE

Les professionnel(le)s du sexe de sexe féminin, de sexe masculin et transgenres peuvent provenir de tous les milieux, mais dans les pays en développement, ils sont plus susceptibles de provenir de communautés pauvres et marginalisées et de connaître déjà une discrimination et une stigmatisation considérables. La stigmatisation supplémentaire associée au commerce du sexe, la « stigmatisation des putains » et le fait d'être séropositif peuvent conduire à la discrimination et à la violation des droits dans la plupart des aspects de la vie de tous les jours.

La perception réelle que les professionnel(le)s du sexe seront victimes de discrimination dans les services de santé et que les agents de santé peuvent les dénoncer à la police ou les obliger à intégrer des services de réhabilitation suffit à tenir de nombreux professionnel(le)s du sexe à l'écart des services de santé. Outre le fait de s'assurer que les services de SSR en direction des professionnel(le)s du sexe offrent un service qui protège les droits des professionnel(le)s du sexe sans porter de jugement, les services de SSR doivent également promouvoir ce fait auprès des professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH.

Les prestataires de services publics et privés doivent s'assurer que les responsabilités sont prises pour faire en sorte que les programmes de traitement, de soins et de soutien soient accessibles aux professionnel(le)s du sexe. Dans certains endroits, ceci peut être mieux réalisé à travers des services exclusifs en direction des professionnel(le)s du sexe qui s'identifient en tant que tels. Dans d'autres, des voies plus innovantes pour la fourniture de services de lutte contre le VIH aux populations marginalisées souffrant du VIH constituent la clef pour atteindre les professionnel(le)s du sexe au sein des communautés où la franchise est un risque intrinsèque. Les lois et les politiques visant à empêcher les personnes vivant avec le VIH d'exercer le commerce du sexe stigmatisent et aliènent les professionnel(le)s du sexe. La criminalisation de l'un des partenaires dans des relations sexuelles non protégées consensuelles détourne la responsabilité des clients. La criminalisation

va à l'encontre des messages de prévention du VIH et de l'accès des professionnel(le)s du sexe aux services. Les professionnel(le)s du sexe qui désirent arrêter le commerce du sexe après un diagnostic positif du VIH reçoivent rarement les services appropriés. Généralement, les seuls services disponibles sont des formes punitives de « réhabilitation » plutôt qu'un recyclage et un soutien efficaces en rapport avec le traitement et les soins. Du fait de la nature illégale du commerce du sexe dans de nombreux pays, les professionnel(le)s du sexe sont souvent arrêtés et détenus dans les postes de police, les prisons et les « centres de réadaptation » obligatoires. Les services de soins et traitement sont souvent suspendus ou carrément interrompus lorsque les professionnel(le)s du sexe séropositifs sont arrêtés ou autrement détenus.

Le discours contre le trafic d'êtres humains a été extrêmement préjudiciable aux professionnel(le)s du sexe et a conduit à de nombreuses violations des droits de l'homme et, dans de nombreux cas, à une baisse du niveau de services de VIH pour les professionnel(le)s du sexe. Bien qu'il existe des professionnel(le)s du sexe qui travaillent à divers niveaux de contrainte, notamment ceux impliqués dans le commerce du sexe suite à une duperie, la meilleure manière de s'attaquer à ce problème est d'assurer la protection du travail et des lois et mécanismes relatifs aux droits humains plutôt que d'utiliser des approches punitives qui stigmatisent et aliènent davantage les professionnel(le)s du sexe, notamment ceux vivant avec le VIH. La peur d'être dénoncé aux autorités et d'être « secouru » ou expulsé amène de nombreux professionnel(le)s du sexe, notamment ceux vivant avec le VIH, à éviter les services de santé et à accepter les violations du droit du travail et des droits humains.



QUESTIONS LIÉES AU PLAIDOYER JURIDIQUE

- Abroger les lois qui criminalisent la vente ou l'achat de sexe.
- Abroger les lois qui criminalisent les personnes vivant avec le VIH et les empêchent de jouir pleinement de leurs droits santé sexuelle et reproductive.
- Interrompre les programmes de VIH en direction des professionnel(le)s du sexe qui sont basés sur le dépistage obligatoire des IST ou du VIH.
- Interrompre les programmes de VIH en direction des professionnel(le)s du sexe qui exigent l'enregistrement par l'État ou par des organisations non gouvernementales.
- Veiller à ce que les lois et les programmes visant à faire cesser le trafic d'êtres humains ne criminalisent ou ne marginalisent pas davantage les professionnel(le)s du sexe.
- Supprimer les politiques de financement qui limitent le travail de lutte contre le VIH et font la promotion de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des professionnel(le)s du sexe telles que le « serment de loyauté sur la prostitution » de PEPFAR.

RECOMMANDATIONS POUR LES DIRECTEURS DE PROGRAMMES DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET DU VIH ET LES DÉCIDEURS

L'accès au traitement et l'accès aux circonstances dans lesquelles le traitement peut être efficace pour les personnes vivant avec le VIH qui font le commerce du sexe, sont préoccupants. La double stigmatisation du commerce du sexe et du statut séropositif, éventuellement combinée à la stigmatisation autour de l'homosexualité, du transgendérisme, de la nationalité ou de l'appartenance ethnique, sape la possibilité pour les médicaments et les technologies de prévention d'avoir un impact positif sur la santé des professionnel(le)s du sexe et leurs clients.

Il est crucial que les décideurs reconnaissent qu'une combinaison de différents facteurs limite l'accès des professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH aux soins et au traitement et que ces facteurs diffèrent d'un milieu à un autre. Bon nombre de ces questions ne peuvent être traitées que par des stratégies à long terme en vue de réduire la pauvreté, la stigmatisation et la discrimination. Les questions qui sont directement en rapport avec la fourniture de services, telles que les comportements du personnel ou les heures d'ouverture des centres de santé, peuvent être réglées immédiatement.

Étant donné que la réduction des IST et du VIH chez les professionnel(le)s du sexe est essentielle pour endiguer l'épidémie du VIH, il existe de nombreux exemples de fourniture innovante et efficace de services de diagnostic et de traitement des IST qui sont financés en vue d'être offerts gratuitement ou à un coût abordable aux utilisateurs. Certains de ces services de santé sexuelle sont intégrés aux services de santé reproductive, aux soins de santé primaire et de traitement du VIH, de la tuberculose et/ou de paludisme. Toutefois, une large intégration est probablement l'exception, peut-être parce que, pour les professionnel(le)s du sexe, les avantages des infections pouvant être évitées sont secondaires par rapport à l'objectif de santé publique qui consiste à

empêcher les clients de contracter le VIH *par le biais* des professionnel(le)s du sexe. Les services d'IST qui offrent une gamme élargie de services médicaux sont les plus susceptibles d'intégrer des services de santé maternelle et reproductive. Les rapports sur les services de santé sexuelle et reproductive non liés au VIH ou aux IST sont généralement moins détaillés que les rapports sur les services dont les résultats sont plus directement liés aux maladies transmissibles. Les professionnel(le)s du sexe voient en cela une preuve de ce qu'ils sont principalement considérés comme des vecteurs potentiels de l'infection.

Des tensions fondamentales sous-tendent les questions de santé reproductives pour les professionnel(le)s du sexe. La planification familiale s'adresse généralement aux femmes dans leur rôle de mères et de membres de la famille, alors que le commerce du sexe est généralement perçu comme incompatible avec la maternité et la vie de famille. Ceci peut alimenter davantage les attitudes négatives liées au commerce du sexe et influencer, de façon négative, la prestation de services. Les attitudes des agents de santé sont régulièrement dénoncées par les professionnel(le)s du sexe comme constituant une barrière importante à l'accès aux services, au même titre que les coûts et l'aspect pratique.

Dans certains endroits, il existe des services appropriés pour la population générale, mais ceux-ci ne sont pas accessibles aux professionnel(le)s du sexe à cause de la discrimination à l'égard des professionnel(le)s du sexe et d'autres femmes marginalisées ou très pauvres. Cela pourrait également être dû au fait que ces services sont trop chers ou trop distants. Dans de nombreux endroits, aucun service de SSR n'est accessible ou abordable pour la plupart des populations féminines. Dans d'autres, l'accès des professionnel(le)s du sexe à des services gratuits est fonction d'une immatriculation, souvent auprès de la police. Ces systèmes ne parviennent pas souvent à incorporer la plupart des femmes et des transgenres qui font le commerce du sexe.

Les femmes qui font le commerce du sexe et qui sont séropositives courent même un plus grand risque de marginalisation par les prestataires de soins de santé. Le manque de confidentialité au sein des services de santé peut signifier que l'accès à tout type de service de SSR

est susceptible de présenter un risque pour les personnes faisant le commerce du sexe qui vivent avec le VIH.

QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LES AGENTS DE SOINS DE SANTÉ EN VIH (DANS LES MILIEUX DE SSR ET DE VIH)

La stigmatisation et la discrimination caractérisent en grande partie la vie des professionnel(le)s du sexe et il en est particulièrement ainsi dans les milieux cliniques. Les professionnel(le)s du sexe de tous sexes et de tous âges de tous les pays rapportent de mauvais traitements de la part du personnel de soins de santé. Le manque de confidentialité, la mauvaise tenue des dossiers, la violence verbale, la désinformation et la discrimination sont tous fréquemment signalés. L'on s'inquiète de ce que cela pourrait s'appliquer aux services assurés par les organisations non gouvernementales visant particulièrement à accroître l'accès des professionnel(le)s du sexe aux services de SSR et aux établissements publics. Ceci est systématiquement pire pour les non nationaux, les minorités ethniques, les personnes vivant avec le VIH et les consommateurs de drogues pour qui le contact avec les services peut conduire à une violence raciale, une expulsion, une arrestation, une confiscation de leurs enfants ou la « réhabilitation » forcée.

Les professionnel(le)s du sexe, partout dans le monde, signalent divers types de discrimination dans l'accès au traitement ARV tant au niveau des programmes de traitement des organisations publiques que des organisations non gouvernementales. Dans les établissements pauvres en ressources où les places sont limitées pour le traitement ARV, les professionnel(le)s du sexe séropositifs signalent souvent une difficulté extrême à accéder au traitement. Ceci peut être dû aux attitudes discriminatoires du personnel. Cela peut également être dû à la non reconnaissance du commerce du sexe comme travail. Dans de nombreux pays, les services de santé sont fournis dans la zone de résidence juridique et le fait de se déplacer pour le commerce du sexe conduit souvent les professionnel(le)s du sexe à être inéligibles pour les soins de santé en général et pour des services de VIH assurés par le gouvernement, en particulier. Les migrants internationaux rencontrent aussi des difficultés dans l'accès aux services de santé. Dans de nombreux pays,

ils peuvent être confrontés à l'expulsion ou à d'autres sanctions s'ils sont pris en train de travailler comme professionnel(le)s du sexe et des sanctions supplémentaires (légales ou illégales) peuvent s'appliquer à ces migrants qui sont séropositifs.

- Fournir des services de santé reproductive et de soins gynécologiques appropriés à toutes les femmes et des soins pédiatriques aux nourrissons détectés séropositifs.
- Fournir un diagnostic et un traitement appropriés et non discriminatoires pour les IST rectales et autres affectations rectales.
- Prendre des dispositions pour permettre aux professionnel(le)s du sexe d'obtenir des services de VIH et de SSR indépendamment du statut de migration interne ou externe.
- Rendre disponibles les tests de PAP vaginaux et anaux pour les personnes vivant avec le VIH de tous sexes.
- Travailler avec les organisations des professionnel(le)s du sexe pour combattre les inégalités de services rencontrées par les professionnel(le)s du sexe séropositifs, en particulier en matière de fourniture d'ARV.

RECOMMANDATIONS POUR LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES RÉSEAUX DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH

Les professionnel(le)s du sexe de tous sexes qui sont séropositifs ont besoin d'être accueillis comme des partenaires dans la promotion des droits de santé reproductive des personnes vivant avec le VIH. Il est nécessaire de reconnaître au sein des réseaux que les personnes qui font profession de commerce du sexe ont des identités multiples et ont besoin d'être consultées par rapport aux structures dans leurs organisations et leurs réseaux.

De même que les réseaux de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) qui assurent des activités de sensibilisation et s'adaptent afin d'encourager la participation des professionnel(le)s du sexe, les organisations et les projets des professionnel(le)s du sexe, qui semblent souvent se focaliser sur les activités de prévention du VIH, doivent également faire de la sensibilisation et plaider pour les besoins des professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH.

Les organisations communautaires et les réseaux d'autres populations clés doivent reconnaître que le commerce du sexe est un travail et que les membres de leur communauté font le commerce du sexe pour gagner leur vie. Il est essentiel de briser la stigmatisation à l'égard des professionnel(le)s du sexe dans les organisations liées aux HSH, aux transgenres, aux consommateurs de drogues injectables, aux migrants et aux prisonniers si l'on veut répondre aux besoins de SSR de tous ceux qui font le commerce du sexe, en particulier ceux souffrant de VIH.

- Les organisations communautaires et les réseaux doivent réfléchir sur lesquels, parmi leurs programmes et politiques, encouragent la stigmatisation directe ou indirecte des professionnel(le)s du sexe.
- Les réseaux de PVVIH doivent ouvertement promouvoir des programmes et un soutien pour les

professionnel(le)s du sexe et rechercher la contribution des professionnel(le)s du sexe aux politiques et aux programmes qui les touchent.

- Les réseaux et les programmes destinés aux femmes vivant avec le VIH doivent réfléchir sur les programmes et les politiques qui stigmatisent les professionnel(le)s du sexe de sexe féminin. Les programmes et les déclarations qui présentent les femmes et les partenaires des hommes séropositifs comme d'innocentes victimes peuvent conduire à la stigmatisation et à la marginalisation des professionnel(le)s du sexe séropositifs.
- Les organisations et les réseaux de femmes vivant avec le VIH devraient s'ouvrir à la participation des transgenres séropositifs identifiés comme des femmes.

LES PROFESSIONNEL(LE)S DU SEXE VIVANT AVEC LE VIH ONT BESOIN DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Des informations exactes sur le VIH, les options en matière de traitement et les questions de bien-être et de soins ;
- Des informations exactes sur la contraception, notamment toute interaction entre les contraceptifs hormonaux et les ARV ;
- L'accès au traitement, notamment à la PTME ;
- L'accès au test de PAP pour détecter les cancers et les pré-cancers vaginaux et du rectum ;
- L'accès au logement, à l'alimentation et aux moyens de subsistance ;
- Des informations exactes sur les conséquences liées au travail dans l'industrie du sexe, telles que la persécution juridique et les menaces potentielles que font peser sur la santé des personnes certains aspects du commerce du sexe comme le stress et l'exposition aux infections opportunistes ;
- Une aide pour planifier à qui révéler son statut séropositif et la manière de le faire et pour préserver la confidentialité ;
- Un conseil permanent qui traite des questions du commerce du sexe selon les propres conditions des professionnel(le)s du sexe ;
- Le plaidoyer contre la discrimination ou la persécution ;
- Un soutien pour répondre à des besoins spéciaux comme la question de la consommation de drogues, le statut d'immigrant, d'autres maladies ou la violence domestique.

CONCLUSIONS

Les problèmes que rencontrent les professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH, en termes d'accès aux services de SSR, sont complexes. Afin d'améliorer la santé sexuelle et reproductive des professionnel(le)s du sexe vivant avec le VIH, il est important que les décideurs, les prestataires de services, les groupes de PVVIH et les organisations de professionnel(le)s du sexe œuvrent ensemble à combattre les multiples couches de stigmatisation et de discrimination qui limitent les droits de santé sexuelle et reproductive des professionnel(le)s du sexe.

RESSOURCES

Réseaux de professionnel(le)s du sexe

Network of Sex Work Projects www.nswp.org

Asia Pacific Network of Sex Workers www.apnsw.org

International Committee for the Rights of Sex workers in Europe www.sexworkereurope.org

RedTraSex- Latin America and the Caribbean www.redtralsex.org.ar

SWAN Network Central and Eastern Europe, CIS and South-East Europe <http://swannet.org>

RESSOURCES SUR LE VIH, LE COMMERCE DU SEXE ET LA MIGRATION

TAMPEP <http://tampep.eu/index.asp>

Vidéos sur les droits humains et la santé par des professionnel(le)s du sexe www.sexworkerspresent.blip.tv

Monitoring the AIDS Pandemic Network (The MAP Network), MAP Report 2005: Sex Work and HIV/AIDS in Asia. www.mapnetwork.org/docs/MAP_SW%20in%20Asia%20Final%2004July05_en.pdf

RÉFÉRENCES

¹ GNP+, ICW, EngenderHealth, IPPF, UNAIDS. Advancing the Sexual and Reproductive Health and Human Rights of People Living with HIV: A Guidance Package. 2009. Amsterdam, GNP+. www.gnpplus.net/resources/sexual-and-reproductive-health-and-rights/item/16-srhr-guidance-package (consulté en septembre 2010).

² MAP Report: Sex Work and HIV in Asia, 2005

REMERCIEMENTS

Cette Note de politique a été élaborée avec le soutien du Département Santé et recherche génésiques de l'Organisation mondiale de la Santé.

A propos du Global Network of Sex Work Projects (NSWP)

Le Global Network of Sex Work Projects a pour rôle de faire entendre la voix des professionnel(le)s du sexe à travers le monde et de connecter les différents réseaux qui plaident pour les droits des professionnels du sexe hommes, femmes et transgenres. Il plaide pour des services sanitaires et sociaux basés sur les droits, l'arrêt des violences et de la discrimination, et l'autodétermination des professionnel(le)s du sexe.

Coordonnées de NSWP : NSWP Secretariat, 72 Newhaven Road, Edinburgh EH6 5QG, Scotland UK
Email: secretariat@nswp.org
Site web: www.nswp.org

A propos du Global Network of People living with HIV (GNP+):

GNP+ est le Réseau mondial pour et par les Personnes vivant avec le VIH. GNP+ plaide pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH (PVVIH). En tant que réseau des réseaux, GNP+ est guidé par les besoins des PVVIH à travers le monde et son travail est inspiré par l'Agenda du plaidoyer mondial, déterminé par et pour les PVVIH, à travers la mise en oeuvre des plateformes d'action de GNP+ : la Santé positive, Dignité et Prévention, les Droits humains, les Droits de santé sexuelle et reproductive des personnes vivant avec le VIH et l'Autonomisation.

Publié par:

The Global Network of People Living with HIV (GNP+)
Van Diemenstraat 192
1013CP Amsterdam
The Netherlands
Website: www.gnpplus.net
E-mail: infognp@gnpplus.net

Droits réservés:

Ce document peut être librement partagé, copié, traduit, revu et distribué, en partie ou en intégralité, mais pas à des fins commerciales pour la vente ou l'utilisation. Seules les traductions, adaptations et réimpressions autorisées pourront porter l'emblème de GNP+ et/ou de l'INPUD. Les demandes devront être adressées à GNP+, Van Diemenstraat 192, 1013CP Amsterdam, The Netherlands, infognp@gnpplus.net.

© Mai 2010. The Global Network of People Living with HIV (GNP+)

Conception:

www.mankitlam.nl basée sur la conception originale de www.samgobin.nl

GNP+. Faire progresser les droits de santé sexuelle et reproductive des professionne(le)s du sexe vivant avec le VIH : Une Note de politique. 2010. Amsterdam, GNP+.



Manifestation des professionnel(le)s du sexe à New York pendant la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.
Crédit photo : APNSW/M. Ditmore

